



<http://folatecoere.free.fr>

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE

**Compte Rendu Mensuel de la réunion des
délégués du personnel du 16 Février 2012**

I. PARTICIPANTS

Direction : C. PIGNERES- BOUTONNET, M.VAIDIE,

Délégués FO : C.AMIEL, G.CLAVEL, T. MATHIEU, L.TEILLET, P. RIVIERE, C.HERITIER, S.GOUTORBE,
P.VESSELA, Y. DA COSTA

II. EMPLOI

Évolution de l'emploi sur les sites

Effectif au 31/01/2012	GIMONT	TOULOUSE	} 1082 CDI DONT 53 CDD ET 42 ALTERNANCES
CADRES	2	311	
ETAM	59	514	
OUVRIERS	69	127	
CDD	10	43	
ALTERNANCE (AP & PR)	14	38	
TRAVAILLEUR TEMPORAIRE	21	78	

Personnel en détachement longue durée

LDB	5
LLV	5
USA	3
BOMBARDIER (CANADA)	2

Personnel en détachement courte durée

LATECIS	2
AIRBUS TOULOUSE	6
AIRBUS NANTES	1
DASSAULT MERIGNAC	2
DASSAULT BIARRITZ	3
PZL	1

USA	6
AEROSPACE VALLEY	1

EVOLUTION DES EFFECTIFS FEVRIER 2012

Réponse Direction :

« Sortie : 1 Ouvrier, 1 Cadre Marché, 1 Cadre Informatique. »

INFOS GENERALES :

Réponse Direction :

«Nous sommes inquiets sur la situation de la qualité. Compte tenu des hypothèses prises pour le budget 2012, nous allons devoir nous améliorer de manière importante sur le nombre de FNC et sur les coûts générés par la non qualité. La non qualité n'est pas imputable qu'à un métier, elle est très souvent la conséquence d'un flux désorganisé. Pour nous aider, nous allons mettre en place la fonction de responsable qualité produit dans un premier temps sur Gimont et puis dans un second temps sur Périole.»

Considération FO

FO déplore que la seule solution trouvée par la Direction Générale pour améliorer la situation sur les chaînes d'assemblage soit de créer de nouveaux postes. Il suffirait probablement d'écouter les chefs d'ateliers et les compagnons pour mettre en place des actions rapides et efficaces.

Aujourd'hui, avec des budgets revus à la baisse, les compagnons ne disposent pas d'outils de travail en état.

De plus, les compagnons forment en permanence des intérimaires et/ou CDD qui finissent souvent par quitter la société, fatigués d'un maintien en emploi précaire même s'ils sont reconnus compétents.

Pour FO, pour diminuer la non qualité, il faut en premier lieu changer de politique d'embauche, et aussi respecter les conditions de travail des salariés.

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées en Novembre et Décembre par secteur d'activité ?

Département	Décembre 2011	Janvier 2012	Tendance
Fabrication structure	41879	52271	↗
BO-traçage	1162	1819	↘
Etude structure	24409	32666	↗
Etude électronique	3530	2408	↘
Fabrication électronique	2335	920	↘

IV. INTERESSEMENT

Les comptes de la société seront validés lors du conseil de surveillance du 17 février 2012. Quand serons-nous avisés du montant et de la date de versement de la prime ?

Réponse Direction :

«Nous vous confirmons que les comptes de la société seront validés lors du Conseil de Surveillance du 17 Février 2012. Ensuite, La Commission Economique et Financière puis le Comité d'entreprise seront informés du montant de l'enveloppe de l'intéressement à distribuer. Enfin une information individualisée sera faite à chaque bénéficiaire afin qu'il se positionne sur l'utilisation qu'il souhaite faire du montant de l'intéressement qui lui sera affecté.»

V. PROPRETE DES LOCAUX

Le personnel d'atelier se plaint de l'état des vestiaires du bâtiment Moine et du bâtiment 40. Un manque de régularité du ménage semble en être la raison.

Pouvez-vous nous indiquer les mesures que vous comptez prendre pour régler ce problème ?

Réponse Direction :

«Nous n'avons pas modifié la fréquence des heures de ménage aux vestiaires du bâtiment Moine et du bâtiment 40. Par contre, le problème était en partie dû à une personne qui est partie depuis. Une tentative pour améliorer l'état du sol des vestiaires en le lustrant n'a pas donné les résultats attendus.»

VI. VETEMENT DE TRAVAIL

Où en êtes-vous sur la résolution des problèmes ?

- de livraison des vêtements propres
- de distribution
- de remplacement des tenues endommagées ?

Réponse Direction :

«En premier lieu, nous vous rappelons que nous sommes en période de « rodage » avec la société Elis.

Suite à notre réunion DP du mois dernier, nous avons rencontré les responsables de la société Elis afin de leur exposer les problèmes en cours. Il ressort : qu'un chauffeur nouvellement recruté a oublié de récupérer les vêtements et qu'un nombre important de vêtements non pucés a été déposé à Toulouse et Gimont, Elis n'a donc pas pu les réaffecter. Concernant les vêtements pucés nous ne relevons pas de problèmes particuliers. Les vêtements abîmés seront remplacés, les salariés concernés doivent s'adresser au magasin.

La société Elis a finalement mis au contrat un extranet qui permettra de tracer les vêtements et de connaître les prestations de lavage dont ils font l'objet.

Nous souhaitons également préciser que nous n'avons pas changé la qualité des vêtements.»

VII. INDEMNITE DE PANIER

Pouvez-vous nous préciser les modalités de versement de l'indemnité de repas, dans le cadre du travail le vendredi pendant les congés par le personnel cadre et non cadre qui assure la permanence ?

Réponse Direction :

«L'amplitude d'ouverture de la société s'étale du lundi matin au vendredi midi. Les salariés concernés bénéficient donc du paiement des paniers du lundi au jeudi. Dans ces conditions, seuls les salariés ayant travaillé et pointé le vendredi après-midi se voient attribuer le paiement des paniers.»

Considération FO

FO demande à la Direction Générale de préciser dans une note de service, pour le personnel Cadre et non cadre Forfaité qui travaille le vendredi après midi pendant la période de congés, les conditions de pointage à faire pour qu'il puisse justifier de sa présence et bénéficier de la prime panier.

VIII. REMBOURSEMENT FRAIS PROFESSIONNEL

Certaines personnes se plaignent encore de ne pas être remboursées dans le délai annoncé d'un mois. Quels sont les points bloquants qui ne permettent pas de tenir ce délai ?

Réponse Direction :

«Le Service Paie est confronté chaque année en décembre et en janvier à une charge de travail particulièrement importante (arrêté, déclaration annuelle, ...) qui explique le retard dans le traitement des notes de frais à ces périodes. Nous vous rappelons que tous les salariés concernés par un déplacement professionnel peuvent demander une avance correspondant à 90% du montant des frais qui seront engagés au titre de la mission.»

IX. REMUNERATION OBLIGATOIRE

Conformément au dernier alinéa du 1 de l'article L. 611-7 du code de la propriété intellectuelle, serait-il possible de sortir une note de service sur la rémunération obligatoire des salariés qui figurent dans un brevet ?

Réponse Direction :

«C'est l'article 26 de la Convention Collective qui régit ce point. Conformément à cet article la rémunération des Ingénieurs et Cadres intègre la capacité à déposer les brevets.»

X. INTEMPERIES

Est ce que les éventuels « retards » où absences seront comptabilisés, ou peut-on compter sur la compréhension de notre direction ?

Réponse Direction :

«Les retards des salariés en raison des intempéries devront être récupérés. De nombreux salariés sont arrivés à l'heure malgré la neige, ils ont fait l'effort d'anticiper. A titre d'équité, si nous décidions de faire quelque chose pour les retardataires, que devrions nous faire pour ceux qui sont arrivés à l'heure ?»

Au cours de l'épisode neigeux de la semaine dernière, l'état de la voirie et du parking à l'intérieur de la société a occasionné, accidents et blessures. La situation est restée inchangée durant deux jours. Existe-t-il une procédure (moyens généraux) afin de pallier ce problème si de nouvelles chutes de neige ou verglas se reproduisent ?

Réponse Direction :

«Concernant l'état de la voirie et du parking pendant l'épisode neigeux, les Moyens Généraux se sont employés pour améliorer la circulation dans l'ensemble du site. En effet, ils ont tracé un chemin pour les piétons, ils ont dispatché du sel plusieurs jours de suite. Les accidents que vous relevez se sont produits sur des chemins non tracés. Il n'existe aujourd'hui aucune procédure pour remédier à ce problème.»

XI. COMMUNICATION

Les personnels ateliers se plaignent encore du manque d'information de la part de la direction dans les divers domaines :

+ informations RH :

- **Mobilité**
- **Formation**

+ information société :

- **Communiqués officiels**
- **Valeur des parts**

Avez-vous envisagé la mise en place de bornes de consultation (prés des pointeuses, à la cantine ...)

Réponse Direction :

«A ce jour, nous n'avons pas prévu de mettre en place de borne de consultation. Les informations sur la mobilité sont régulièrement mises à jour. Nous allons faire un effort concernant les catalogues de formation et la PST.»

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **15 Mars 2012**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.